

Département
Haute-Saône
Arrondissement
VESOUL
Commune
Soing-Cubry-
Charentenay

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le 13 avril, le Conseil Municipal de la commune de **Soing-Cubry-Charentenay** s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. PIERRE Didier, Maire, pour la session ordinaire du mois d'avril.

Nombre de
conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13

Etaient présents : MM. PIERRE D- GLAUSER M - FIGARD X -VOITOT JL-
MORAND L- CHALMIN T GIRARDET H -BARBEROT J-MILLOT JF –
SEYLLER R –PETIT C-- CHEVALIER S - ROUSSEL N

Convocation du
06/04/2021
C.R. affiché
le 16/04/2021

Absents : ROBERT Gilles - GILLET Martine

Le Maire,

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur PETIT Cédric ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

ORDRE DU JOUR

- Convention Ingénierie70 assistance informatique e-magnus
- Adhésion médecine préventive CDG Vesoul
- Modification des compétences de la Communauté de Communes
- Désignation des membres de l'Association Foncière de Charentenay
- Approbation des comptes de gestion 2020
- Vote des comptes administratifs 2020
- Affectation de résultat budget communal 2020
- Affectation de résultat budget Eau Assainissement 2020
- Vote des taxes 2021 : TFPB et TFPNB
- Vote des budgets primitifs 2021
- Remise en location de 2 logements communaux
- Vente d'herbe 2021

- Questions diverses

**Convention
Ingénierie70
assistance
informatique
e-magnus**

Nombre de
conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Pour : 13
Contre : 0
abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de confier l'assistance informatique des logiciels de comptabilité, paye, élection, état-civil, facturation etc... à Ingénierie70,
- **APPROUVE** les missions confiées à Ingénierie70 décrites dans la convention,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention correspondante avec l'Agence Départementale Ingénierie70 ainsi que tous les documents nécessaires pour la réalisation de cette assistance informatique.

**Adhésion
médecine
préventive
CDG Vesoul**

Nombre de
conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Pour : 13
Contre : 0
abstentions : 0

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'adhérer au service de Médecine Préventive du CDG de Haute-Saône,
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget ou précise que les crédits sont inscrits au budget,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion et ses éventuels avenants au service de Médecine de prévention géré par le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône, ou tout document utile afférent à ce dossier.

**Modification
des
compétences
de la
Communauté
de Communes**

Nombre de
conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Pour : 13
Contre : 0
abstentions : 0

Cette décision a pour objectif de permettre à la Communauté de devenir une Autorité Organisatrice des mobilités sur le territoire communautaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver cette modification des statuts de la Communauté.

**Désignation
des membres
de l'AF de**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne à l'unanimité des présents :

- M. CLERC Gérald

Charentenay

- M. CHALMIN Valéry
 - M. MONNOT Ludovic
- membres de l'AF de Charentenay.

Nombre de
conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Pour : 13
Contre : 0
abstentions : 0

Approbation des comptes de gestion 2020

Le Conseil Municipal déclare que les Comptes de Gestion dressés, pour l'exercice 2020 dressés par la perception du 01/01/20 au 31/12/20, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part et approuve à l'unanimité ces comptes.

Nombre de
conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Pour : 13
Contre : 0
abstentions : 0

Vote des comptes administratifs 2020

Le Maire après avoir présenté les comptes 2020, se retire de la salle. Madame GLAUSER Maryse prend la présidence de la séance. Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, décident d'**ACCEPTER** à l'unanimité les comptes administratifs 2020.

Nombre de
conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Pour : 12
Contre : 0
abstentions : 0

Résultat de clôture au 31/12/20: Budget communal : + 292510.41€

<u>Eau assainissement</u>	Fonctionnement :	+ 70612.57€
	Investissement :	+ 72290.77€

Affectation de résultat budget communal

Résultat de fonctionnement à affecter : 348369.25€
Affectation en réserves R1068 : 55858.84€
Report en fonctionnement : 002 : 292510.41€

Nombre de
conseillers :
En exercice : 15

Présents : 13
Pour : 13
Contre : 0
abstentions : 0

Affectation de résultat

budget Eau -

Ass

Nombre de
conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Pour : 13
Contre : 0
abstentions : 0

Résultat de fonctionnement à affecter : 70612.57€
Report en exploitation R002 : 70612.57€

Vote des taxes 2021 : TFPB et TFBNB

Nombre de
conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Pour : 12
Contre : 0
abstentions : 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE et **VOTE** les taux suivants :

- TFPB : 35.74%
- TFPNB : 22.87%

Tous pouvoirs sont donnés à Mr le Maire pour faire appliquer et signer les documents afférents à cette décision.

Vote des Budgets Primitifs 2021

Nombre de
conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Pour : 13
Contre : 0
abstentions : 0

Présentation et vote à l'unanimité des budgets primitifs 2021

BUDGETS	fonctionnement ou exploitation		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
EAU ET ASSAINISSEMENT	177093.57€	177093.57€	339057.66€	339057.66€
GENERAL	683513.41€	703513.41€	461932.25€	461932.25€

Le Maire présente les Budgets Primitifs 2021 concernant le Budget Communal et le Budget Eau-Assainissement.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité **APPROUVE** les Budgets

Remise en location de 2 logements communaux

Primitifs 2021 pour les Budgets Communal et Eau-Assainissement.

Le Conseil Municipal, l'exposé ci-entendu, après en avoir délibéré, décide :

- D'accepter la résiliation des baux consentis aux locataires,
- De remettre ces logements en location à compter du :
 - 20 mars 2021 pour le logement du 12 Rue des Forges à Soing, pour un montant de 352€,
 - 1^{er} Mai 2021 pour le logement du 1 Rue des Vergers à Cubry pour un montant de 380€.
- D'autoriser le Maire à signer deux nouveaux baux et toutes pièces annexes à ces dossiers.
- D'autoriser le Maire à émettre deux mandats pour les remboursements de cautions au compte 165, déduction faite des sommes impayées concernant les produits communaux (loyers impayés, eau, charges, gaz...)

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Pour : 13
Contre : 0
abstentions : 0

Vente d'herbe

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Pour : 13
Contre : 0
abstentions : 0

Le Conseil Municipal, l'exposé ci-dessus entendu et après en avoir délibéré, accepte cette vente dans les conditions suivantes :

- affichage de l'offre de vente dans les trois communes pendant dix jours, stipulant les modalités de la vente :
- 2 coupes (foin et regain)
- pâturage interdit
- la commune ne pourra être tenue responsable des mauvaises conditions météorologiques, et des dégâts éventuels provoqués par les pêcheurs, pique-niqueurs ou autres.

Les candidats devront remettre leur offre sous pli cacheté en mairie de Soing, aux heures d'ouverture du secrétariat, pendant le délai fixé par l'offre de vente.

L'ouverture des plis se fera dès que possible les jours suivants le dernier jour de dépôt. Le Maire sera assisté de deux conseillers municipaux.

La meilleure offre sera retenue.

Un procès-verbal d'ouverture des plis sera établi.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer toute les pièces administratives nécessaires à la réalisation de cette vente.

Questions diverses

- La rémunération des agents titulaires de la commune est évoquée avec la question du RIFSEEP, une prime mensuelle est accordée à la secrétaire de mairie ainsi qu'à l'adjoint technique. Ces primes seront versées à partir du moment où le projet sera passé devant le comité technique du centre de gestion de la Haute-Saône.
- Concernant le camping, une personne est en passe d'être recrutée pour s'en occuper l'été prochain.
- Concernant le logement du 1 Rue des Vergers, Monsieur CHALMIN explique que la locataire est partie en laissant les clés dans la boîte aux lettres de la mairie.
- Une lettre de réponse à un courrier du maire a été adressé par des habitants de la commune qui ne scolarisaient pas leurs enfants à l'école ; ils ne souhaitent toujours pas le faire.
- Monsieur le Maire fait part des remerciements de la famille PETIT suite au décès

de Monsieur HORY.

- Remerciements de la Croix Rouge et de l'ADAPEI pour les subventions accordées.
- Suite à la réception d'un courrier de la ligue de football de Bourgogne Franche-Comté informant que les installations ne sont pas aux normes en cas d'ascension du club, une réflexion est en cours, une dérogation de 3 ans étant accordée au niveau D2.
- Un compte-rendu de la réunion concernant les décorations de Noël est donné : 3000€ sont prévus au budget pour les décorations, la décoration du lavoir de Cubry est envisagée, ainsi que la décoration des entrées des trois villages et celle du lavoir de Soing , avec la participation des bénévoles.
- La question de la remise en eau de la Fontaine est abordée, il faut pour ce faire refaire l'étanchéité.
- La remise en état des lettres du monument aux morts de Soing est également évoquée.
- Le garde ONF demande à savoir s'il faut prévoir des travaux sur les chemins forestiers de Charentenay et de Cubry.

Séance levée à 01h00

Le Maire

Didier PIERRE

